

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE N° 2023/208
PORTANT RESTRICTION D'UTILISATION
DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE DES ACACIAS

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les nombreuses rencontres officielles programmées sur les terrains de football du stade des Acacias lors des semaines à venir ;

Considérant que les conditions météorologiques des jours derniers ont eu pour effet de rendre difficilement praticables les terrains engazonnés du complexe des Acacias ;

Considérant que dès lors, les rencontres programmées au stade des Acacias les 11 et 12 novembre 2023 ne pourraient qu'aggraver l'état des terrains engazonnés et les rendraient inutilisables sur une longue période ;

ARRETE

Article 1 : Les 11 et 12 novembre 2023, une seule rencontre est autorisée sur le terrain d'honneur de football du stade des Acacias.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Vic-Fezensac,
le 10 novembre 2023

Le Maire,
Barbara NETO

